

# PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **60 minutes**, va être réalisée.

## **I - Parcours de formation**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagné d'une proposition chiffrée provisionnelle.

## **II – Items évalués**

Cette évaluation portera sur :

- Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

## **III – Le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée

dans le véhicule-école avec un enseignant de la conduite diplômé de l'état.

## **IV – Information du public**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.